

CREATION D'UNE SECTION
EUROPEENNE DE L'AIDV

Chantal PEGAZ-GAJOWKA, Belleville-sur-Saône

La création de la SECTION EUROPEENNE de l'A.I.D.V. sera pour votre association l'événement marquant de l'année 1998.

Le colloque, qui s'est tenu à Lyon et en Beaujolais, les 28 et 29 août derniers, a réuni trente membres et futurs membres, intéressés par le droit de la vigne et du vin.

L'Italie, la Suisse, et l'Espagne étaient représentées.

Lors de l'Assemblée Constitutive, une discussion animée s'est instaurée pour savoir quelle définition donner au mot «Europe».

Il en est ressorti que dans la mouvance actuelle de notre continent, l'action de la Section Régionale de l'A.I.D.V. ne pouvait se limiter aux frontières politiques de l'Union Européenne.

La difficulté de trouver une dénomination commune aux pays intéressés provient des différences de législations et de mentalités entre les pays producteurs, de Droit Civil, et les pays consommateurs, soumis à la Common Law.

Finalement, il a été décidé d'ouvrir aussi largement que possible cette section, en pensant aux nouveaux pays arrivant sur le marché, tels la Bulgarie, la Hongrie, ou même la Pologne, lieu de mise en bouteilles.

La SECTION EUROPEENNE pourra aller jusqu'à l'Oural

L'élection d'un Conseil d'Administration de 16 membres, dont la moitié ayant la qualité de nouveaux adhérents, fait preuve du dynamisme et de l'ouverture qui ont été ressentis tout au long de ces deux jours.

La composition du Bureau témoigne de ce même souci.

Elle est la suivante :

- Présidente : Maître Chantal PEGAZ
- Vice-Présidents : Mr Jean-Marc GIRARDEAU
Mr Félix Santiago PEREZ ALVAREZ
- Secrétaire : Maître Michel FEUERBACH
- Trésorier : Mr Laurent JEANNETEAU

L'A.I.D.V., section Européenne s'est donnée une double mission :

- proposer des avis aux organisations professionnelles ou administratives.
- favoriser une information plus directe dans chaque région ou pays, grâce à l'action de ses membres.

IWLA : EUROPEAN CHAPTER

Chantal PEGAZ-GAJOWKA, Belleville-sur-Saône

The launching of the EUROPEAN CHAPTER of the IWLA. will be the star event of the year 1998 for your association.

The meeting held in Lyon and in the Beaujolais region on the 28 and 29 August this year totalled thirty delegates who are either already Members or are prospective Members, interested in the laws on vine and wine.

Italy, Switzerland and Spain were represented.

During the constitutive assembly, an animated discussion took place over the definition of «Europe».

It was concluded that given the evolution taking place on our continent, the action of the Regional Chapter of the IWLA could not be limited to the political boundaries of the European Union.

The problem of finding a common denominator to the concerned countries arises from the difference in the legislation and the mentalities between wine producing countries, which have a Civil Code and the wine consuming countries subject to the Common Law.

Finally, it has been decided that this Chapter should be opened to as large a public as possible, keeping in mind the new-comers to the common market such as Bulgaria, Hungary, or even Poland, where bottling takes place.

The EUROPEAN CHAPTER may be extended up to the Ural mountains ...

The election of a Board of Directors consisting of 16 Members of which half are new is an indicator of the dynamism and the openness which made themselves felt all through the two days.

This has been a major criterion while constituting the Office which is as follows :

- President : Ms. Chantal PEGAZ (Advocate)
- Vice Presidents : Mr. Jean-Marc GIRARDEAU
Mr. Félix Santiago PEREZ ALVAREZ
- Secretary : Mr. Michel FEUERBACH (Advocate)
- Treasurer : Mr. Laurent JEANNETEAU

The European Chapter of the IWLA has the two following aims :

- Offering suggestions to professional and administrative organisations
- Providing direct access to information in every region and country through the action of its Members.

Elle souhaiterait devenir un observatoire, et un Laboratoire d'idées, de réflexions et éventuellement de propositions, dans un total esprit d'indépendance vis-à-vis des organisations administratives ou professionnelles déjà existantes.

Pour réaliser ces objectifs, elle a choisi les thèmes d'études suivants :

- 1999 : l'O.C.M., Organisation Commune de Marché.
- 2000 : la Réglementation des Débits de Boissons.

Dans chaque région ou pays, un ou plusieurs membres doit constituer un groupe de travail pour étudier le projet d'O.C.M.

Un rapport bref, quatre pages au maximum, doit être adressé au Secrétariat général, chez Maître Michel FEUERBACH, 27 rue du Faubourg de Saverne, 67000 STRASBOURG, impérativement avant le 31 décembre 1998.

Le Bureau établira un rapport de synthèse.

Ce travail sera présenté au cours d'un colloque, qui se déroulera à Paris, dans le cadre du Salon de l'Agriculture, le lundi 1er Mars 1999 (date et lieu à confirmer).

Une personnalité importante de la Commission Européenne présidera les débats.

Chaque membre s'engage à venir avec deux participants.

Le chiffre de la centaine de congressistes devrait être facilement atteint pour rendre plus «visible et crédible» notre Association, comme le Président International, Maître Stephen STERN, nous y a invités.

Tous les membres de l'Association Internationale sont d'ores et déjà invités à noter cet événement, l'O.C.M. concernant le monde entier.

Un bulletin d'adhésion à la SECTION EUROPEENNE est joint au présent bulletin d'information.

Proposez-le autour de vous, et renvoyez par retour votre cotisation de 350 FF, montant très modéré. Cela évite les frais de relance, et permet au Trésorier de consacrer son énergie, ET LES FINANCES DE L'ASSOCIATION, à des tâches plus nobles et utiles.

Je souhaite très vivement que la convivialité et l'enthousiasme de notre colloque d'été se poursuivent.

Je reste votre bien dévouée.

C. PEGAZ-GAJOWKA

IWLA wishes to attain the status of an observatory and a source of ideas, new thought and possible suggestions, independent of all existing professional and administrative organisations.

In order to attain these objectives, it has chosen to take up the following themes of study:

- 1999 : Common Organisation of the Market (in wine)
- 2000 : Rules and regulations concerning drinking establishments

In every region or country, one or more Members should constitute a working group to study the project «Common Organisation of the Market (in wine)».

A brief report (maximum four pages) should be addressed to the secretary's office of Mr. Michel FEUERBACH (advocate), 27 rue du faubourg de Saverne, 67000 STRASBOURG, invariably before 31 December 1998.

The Office will draw up a summary.

This work will be presented in a meeting which will take place in Paris on the occasion of the Salon de l'Agriculture (Agricultural Fair) on Monday the 1st of March 1999 (date and venue to be confirmed).

An important figure from the European Commission will preside over the discussions.

Every Member undertakes to come with two participants.

As our International President Mr. Stephen STERN (Advocate) had said, our Association will gain all the more public attention and credibility if the number of participants reaches a hundred.

All Members of the International Association are hereby requested to note down this date as the Common Organisation of the Market concerns every one.

A Membership form for the EUROPEAN CHAPTER is enclosed with the present news bulletin.

Circulate it around and send us your subscription money, which is a reasonable sum of 350.00 FF by return. This can save expenses involved in the follow-up process and our treasurer can spare his energy AND THE FUNDS OF THE ASSOCIATION for more rewarding and useful purposes.

I sincerely wish that the friendly atmosphere and enthusiasm which marked our summer meeting remain intact.

Yours sincerely,

C. PEGAZ-GAJOWKA